

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME**  
**COMMUNE DE MONTENDRE**

**DECISION n°017240DE110120241 DU MAIRE DU 11 janvier 2024**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le projet de valorisation touristique du lac Baron Desqueyroux – tranche 1

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant que suite à l'étude menée dans le cadre de Petites Villes de Demain sur la valorisation des atouts touristiques du lac, il est possible de lancer un premier projet comportant les éléments suivants : aire de jeux pour enfants, parcours sportifs, mobilier urbain, accessibilité du tour du grand lac aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 105 194 € HT ;

**DECIDE**

- De solliciter, pour les travaux de valorisation touristique du lac Baron Desqueyroux – tranche 1 une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 42 073,60 € soit 40% du montant HT des travaux
- D'approuver le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant Hors Taxes
Département Charente Maritime		29 562,60 €
DETR	40%	42 073,60 €
Autofinancement Commune	31,90%	33 553,70 €
Total	100%	105 184,00 €

- D'adopter l'opération et les modalités de financement ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le maire ou la première adjointe à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

Fait à Montendre, le 17/01/2024

Le Maire,  
Patrick GIRAUDEAU

